

## 4.3 Protection sociale

En 2017, le solde global de la **protection sociale** s'établit à 5,2 milliards d'euros. Il redevient ainsi excédentaire pour la première fois depuis 2008, après une période de déficit due aux effets de la crise économique et financière. L'année 2017 est en effet marquée par une croissance des ressources (+ 2,8 %) largement supérieure à celle des dépenses (+ 1,8 %). Ces dernières s'élèvent à 774,5 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 727,9 milliards d'euros consacrés aux prestations (soit 31,7 % du PIB), tandis que les ressources s'élèvent à 779,7 milliards d'euros en 2017 pour l'ensemble des régimes de protection sociale.

En 2017, les prestations sociales progressent de 1,8 % comme en 2016. Elles continuent de ralentir tendanciellement depuis 2010 : les prestations progressent autour de 3,0 % par an entre 2010 et 2014, et en dessous de 2,0 % par an depuis 2015. Ces évolutions reflètent d'abord les différences de rythme d'inflation (+ 1,3 % en moyenne par an entre 2010 et 2014, puis + 0,6 % entre 2015 et 2017) et aussi les politiques de maîtrise des dépenses, notamment en matière de santé et de retraite.

Les prestations recouvrent six postes, appelés « risques sociaux ». Les risques vieillesse-survie (331,1 milliards d'euros en 2017) et santé (255,8 milliards d'euros) représentent à eux deux 80,6 % de l'ensemble des prestations (*figure 1*). Le reste se répartit entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2017, les prestations vieillesse-survie progressent au même rythme modéré qu'en 2015 et en 2016 (+ 1,7 %), notamment du fait des effets des mesures mises en œuvre dans le cadre de la réforme des retraites de 2010 (relèvement progressif de l'âge légal de la retraite, report de l'âge automatique du taux plein) et des revalorisations de pensions de faible ampleur, en lien avec l'inflation modérée. Les prestations santé ralentissent légèrement en 2017 (+ 2,1 %, après + 2,2 % en 2016), sous l'effet de la décelération des dépenses maladie (+ 2,0 %, après + 2,2 %), principale composante des

dépenses de santé. Les dépenses d'invalidité accélèrent en 2017 (+ 3,1 %, après + 2,6 %), tandis que les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles continuent de reculer (- 1,9 %, après - 2,4 %).

En 2017, les prestations familiales renouent avec la croissance (+ 1,1 %), après deux années d'évolution atone liée aux différents effets des mesures de réforme de la politique familiale (aménagements de la prestation d'accueil du jeune enfant, modulation des allocations familiales en fonction des ressources, etc.). La hausse des prestations logement (+ 0,8 % en 2017) reste contenue du fait des mesures nouvelles adoptées en 2016 et en 2017, telles que la dégressivité puis la suppression des aides à partir de certains niveaux de loyer, qui modèrent les montants versés et le nombre de bénéficiaires (*figure 2*). Les prestations liées à l'emploi ralentissent nettement en 2017 (+ 0,1 %, après + 2,1 % en 2016), sous l'effet de l'amélioration du marché de l'emploi et de la fin de la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires » qui avait tiré à la hausse les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles en 2016. Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent en revanche sensiblement en 2017 (+ 5,9 %, après + 4,3 %). La poursuite de la montée en charge de la prime d'activité, qui remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi depuis 2016, continue d'affecter les dépenses à la hausse, la prime d'activité étant notamment moins restrictive que le RSA activité, car ouverte aux jeunes de 18 à 24 ans.

En 2017, les ressources de la protection sociale augmentent de 2,8 % (après + 2,2 % en 2016), dans un contexte de reprise économique et d'embellie du marché du travail (*figure 3*). Cette plus forte hausse est portée pour l'essentiel par celle des cotisations sociales, elle-même soutenue par le dynamisme de la masse salariale (+ 3,6 % en 2017, après + 2,4 % en 2016) et par l'impact plus réduit en 2017 des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité. ■

### Définitions

**Protection sociale** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2017. Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2019.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2019.

## 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2015	2016	2017
Santé	191,0	210,9	229,1	245,2	250,5	255,8
Maladie	157,0	173,7	186,9	200,1	204,6	208,8
Invalidité et accidents du travail	34,1	37,2	42,2	45,1	45,9	47,0
Vieillesse-survie	232,3	268,4	299,0	320,0	325,5	331,1
Famille	45,9	50,3	52,4	54,5	54,6	55,2
Emploi	31,6	36,0	40,6	43,3	44,2	44,3
Logement	14,4	16,2	17,2	18,1	18,4	18,5
Pauvreté-exclusion sociale	13,7	18,3	18,6	20,9	21,8	23,1
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>529,0</b>	<b>600,1</b>	<b>656,8</b>	<b>702,1</b>	<b>715,1</b>	<b>727,9</b>
Autres dépenses <sup>1</sup>	36,3	40,9	46,1	44,5	45,4	46,6
<b>Ensemble des dépenses</b>	<b>565,3</b>	<b>641,0</b>	<b>702,9</b>	<b>746,6</b>	<b>760,5</b>	<b>774,5</b>

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.  
Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).

## 2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2015	2016	2017
Retraités de droit direct	13 640	14 740	15 349	15 980	16 051	16 160
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) <sup>1</sup>	599	583	565	554	553	553
Bénéficiaires des aides au logement <sup>2</sup>	5 923	6 309	6 375	6 520	6 481	6 517
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 971	5 032	5 041	5 063
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	881	889	901
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	3 016	3 128	3 103	3 113
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 102	2 349	2 343	2 205	2 163	2 081
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	760	752	770
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) <sup>3</sup>	1 279	139	///	///	///	///
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) <sup>3</sup>	217	30	///	///	///	///
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) <sup>3</sup> dont bénéficiaires du RSA socle <sup>4</sup>	///	1 726	2 176	2 572	1 860	1 849
///	///	1 293	1 666	1 920	1 838	1 827
Bénéficiaires de la prime d'activité	///	///	///	///	2 579	2 775
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	997	1 062	1 090	1 129
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	242	255	271
Chômeurs indemnisés hors formation <sup>5</sup>	2 466	2 547	2 731	3 104	3 138	3 143

/// : absence de résultat due au fait que la prestation n'était pas en vigueur.

1. L'Aspa est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV. 2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) et allocation de logement familiale (ALF).

3. Le RSA remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 en métropole et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en outre-mer (1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte). 4. Hors régime agricole. 5. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droits directs et les bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'AAH, en nombre d'individus.

Champ : France. Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

## 3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2015	2016	2017
<b>Cotisations totales</b>	<b>363,2</b>	<b>392,1</b>	<b>428,1</b>	<b>456,1</b>	<b>461,6</b>	<b>474,9</b>
Cotisations effectives <sup>1</sup>	320,4	343,9	374,3	400,3	405,2	418,2
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	248,0	250,8	258,5
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	94,0	96,9	101,1
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,6	23,7	23,7
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	33,6	33,9	34,9
Cotisations imputées <sup>2</sup>	42,8	48,2	53,7	55,8	56,4	56,7
<b>Impôts et taxes affectés</b>	<b>129,8</b>	<b>148,1</b>	<b>172,7</b>	<b>183,2</b>	<b>184,1</b>	<b>188,9</b>
Contributions publiques <sup>3</sup>	56,7	67,3	71,1	83,8	93,7	96,2
Produits financiers	7,4	7,7	8,1	7,8	7,5	7,8
<b>Autres ressources</b>	<b>11,5</b>	<b>12,2</b>	<b>11,3</b>	<b>11,6</b>	<b>11,7</b>	<b>12,0</b>
<b>Ensemble des ressources</b>	<b>568,6</b>	<b>627,4</b>	<b>691,3</b>	<b>742,4</b>	<b>758,6</b>	<b>779,7</b>

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droit. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).